Procès-verbal
Conseil d'établissement – École Cœur à cœur, l'Alternative
Mardi 2 juin 2026 – 19 h

Joëlle Breault, présidente
Julie Clément, vice-présidente
Roxanne Thériault, parent
Anik Prince, parent
Cynthia Dubois, TES
Stéphanie Guay, enseignante
Suzanne Lortie, enseignante
Alexandre Legault, TES
Louis Vellone-Richard, Soutien
Émilie Aubé-Pomerleau, enseignante
Chantal Venne, Directrice

Absentes :
Annick Caron, parent
Ginette Maltais, enseignante
Nadie Malbranche-Laporte, parent

1. Présence et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, l'assemblée débute à 19h02.

2. Adoption de l'ordre du jour.

M. Alexandre Legault demande d'ajouter un point à l'ordre du jour au sujet du comité des locaux. Ce sujet est ajouté au point 18, les autres sujets sont décalés.

Il est proposé par Mme Julie Clément et appuyé par Mme Roxanne Thériault d'adopter l'ordre du jour modifié.

Résolution CE 25-26/043

3. Parole au public

Aucun public

4. Adoption du procès-verbal du 23 avril 2026

Il est proposé par Mme Julie Clément et appuyé par Mme Anik Prince d'adopter le procès-verbal du 23 avril 2026.

Résolution CE 25-26/044

5. Retour sur l'assemblée générale

Un sondage a été partagé aux parents dans le Média du mois de juin afin d'évaluer la satisfaction liée à l'assemblée. Quinze réponses ont été recueillies.

Points appréciés : les ateliers de discussions et le petit goûter.

Les points à améliorer et les suggestions recueillies :

- Prévoir une signature en fin de rencontre;
- Être informé de l'avancement des projets au cours de l'année;
- Souhait d'avoir un montage photo des projets de l'école;
- Rééquilibrer le temps de présentation des comités afin de permettre des interventions légèrement plus longues;
- Plusieurs suggestions d'ateliers ont été formulées, notamment sur les projets éclatés, la gestion des Chromebook en contexte de coéducation et l'utilisation des écrans en classe.

6. Budget initial 2026-2027

Mme Chantal Venne présente le budget initial aux membres du CÉ.

Il est proposé par Mme Cynthia Dubois et appuyé par Mme Stéphanie Guay d'approuver le budget tel que présenté.

Résolution CE 25-26/045

Il est proposé par Mme Cynthia Dubois et appuyé par Mme Stéphanie Guay d'approuver les règles de transférabilité.

Résolution CE 25-26/046

7. Évaluation du Plan de lutte

M Louis Vellone-Richard présente les constats de l'évaluation du plan de lutte aux membres du CÉ.

8. Plan de lutte 2026-2027

M Louis Vellone-Richard présente le plan de lutte 2026-2027 aux membres du CÉ et la version parent sera disponible sur le site CSSMI de l'école.

Mme Anik Prince demande plus d'informations sur le programme DIRE-MENTOR, Mme Chantal Venne y répond et partage l'information du site :

https://sites.google.com/cssrdn.gouv.qc.ca/dire-mentor/accueil

Il est proposé par Mme Suzanne Lortie et appuyé par Mme Julie Clément d'adopter le plan de lutte pour l'année scolaire 2026-2027.

Résolution CE 25-26/047

9. Encadrement des frais exigés aux parents

Mme Chantal Venne présente le document d'encadrement des frais exigés aux parents.

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par : Mme Roxanne Thériault et appuyé par M Alexandre Legault

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Résolution CE 25-26/048

10. Effets scolaires

Mme Chantal Venne présente la liste des effets scolaires aux membres du CÉ.

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux

documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

À noter que la librairie Hamster offre une ristourne à l'école. Le message de la fin de la liste scolaire sera modifié en fonction de la modification de l'offre de la librairie Hamster.

Il est proposé par Mme Stéphanie Guay et appuyé par Mme Julie Clément D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2026-2027 avec les modifications demandées, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante; D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution CE 25-26/049

11. Rapport annuel du CÉ

Mme Chantal Venne présente le rapport annuel aux membres du CÉ.

Il est proposé par Mme Cynthia Dubois et appuyé par Mme Suzanne Lortie d'adopter le rapport annuel du CÉ, tel que présenté.

Résolution CE 25-26/050

12. Grille-matières

Madame Chantal Venne présente la grille-matières 2026-2027. Elle souligne une diminution du nombre de minutes d'enseignement en musique pour les classes ACCÈS, ainsi qu'une augmentation du temps alloué à l'éducation physique.

Il est proposé par Mme Julie Clément et appuyé par M. Louis-Vellone Richard d'adopter la grille-matières, telle que présentée.

Résolution CE 25-26/051

13. Budget du CÉ

Mme Julie Clément demande un budget de 200$ pour l'épluchette de blé d'inde en début d'année 2026. M. Alexandre Legault demande un budget de 100$ pour deux 5 à 7 avec les parents.

Mme Suzanne Lortie propose le transfert de l'argent restant du budget du C.É. dans le budget des fonds spéciaux.

Il est proposé par Mme Suzanne Lortie et appuyé par Mme Julie Clément d'accorder les sommes demandées.

Résolution CE 25-26/052

Budget CÉ

Chantal Venne présente le budget du CÉ et le budget des fonds spéciaux aux membres du CÉ.

Il est proposé par Mme Suzanne Lortie et appuyé par Mme Julie Clément d'accorder les sommes demandées.

Résolution CE 25-26/053

14. Sorties et activités éducatives

Aucune sortie à accepter.

Prolongation du conseil d'établissement

À 20h57, il est proposé par Mme Joëlle Breault et appuyé par Mme Julie Clément de prolonger la tenue du conseil d'établissement jusqu'à 21h15.

15. Nouvelles de la direction

L'accueil des nouveaux élèves du préscolaire aura lieu le 12 juin, suivi de celui des nouvelles familles le 16 juin. La kermesse ainsi que la journée portes ouvertes se tiendront le 17 juin. Lors de cet événement, les nouvelles familles auront l'occasion de faire connaissance avec leur mentor pour l'année scolaire 2026-2027.

Par ailleurs, quelques changements sont à prévoir au sein de l'équipe-école, puisque Mme Francine Bernier, Mme Roxane St-Jean et Mme Ginette Maltais prendront leur retraite.

16. Nouvelles de l'équipe-école

Tout se déroule bien à l'approche de la fin de l'année. Les activités prévues dans les prochaines semaines ont été annoncées (fête de fin d'année, grand jeu, portes ouvertes). Les examens du ministère sont en cours. L'œuvre collective du comité de la différence sera bientôt affichée.

17. Nouvelles du comité de parents CSSMI

Il n'y avait pas de représentant à la dernière rencontre.

18. Comité locaux

Résolution demandée pour changer la composition du comité en précisant 2 enseignants du programme de l'alternatif et 1 enseignant de l'adaptation scolaire ainsi qu'un représentant du conseil d'établissement.

Il est proposé par Mme Suzanne Lortie et appuyé par Mme Stéphanie Guay de modifier la composition du comité des locaux afin que celui-ci soit désormais composé de deux enseignants du programme alternatif et d'un enseignant de l'adaptation scolaire, en remplacement de la représentation initialement prévue de deux enseignants.

Résolution CE 25-26/054

19. Varia

Aucun varia

20. Levée de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Suzanne Lortie et appuyé par Mme Stéphanie Guay de lever l'assemblée à 21h08

Résolution CE 25-26/055

Chantal Venne

Joëlle Breault